

13 janvier 2016 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la lutte contre le terrorisme et sur la réforme de l'Etat, à Paris le 13 janvier 2016.

Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Président du Conseil économique social et environnemental,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Madame la Maire de Paris,
Monsieur le Vice-président du Conseil d'Etat,
Monsieur le Défenseur des Droits,
Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur général,
Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur,

Je ne vais pas continuer ainsi, vous êtes parlementaires, élus, fonctionnaires, magistrats, et vous incarnez la République. Vous la faites vivre dans vos différentes responsabilités et dans toutes les circonstances.

Durant les événements tragiques de janvier et de novembre de l'année dernière, nos institutions ont montré leur solidité. Nous avons pu opposer la force de la démocratie à l'horreur du fanatisme et nous devons continuer à faire face ensemble.

Après les attentats de janvier, le Parlement a approuvé à une très grande majorité la loi sur le Renseignement, que le Conseil constitutionnel a validée et nous avons ainsi donné les moyens aux services de travailler sans altérer la sauvegarde de la vie privée. Parallèlement, le plan Vigipirate a été porté à un niveau maximal, avec une mobilisation exceptionnelle de nos policiers, de nos gendarmes et de nos militaires, ce qui a justifié la révision de la Loi de Programmation militaire, la définition d'une nouvelle doctrine dans les opérations intérieures, et le recrutement de nouveaux personnels dans le respect de nos contraintes budgétaires.

Après les actes de guerre de novembre, l'état d'urgence, sur proposition du Premier ministre, a été instauré. C'était la première fois depuis dix ans et dans un tout autre contexte. Le Parlement, là aussi, l'a prolongé pour trois mois en modifiant les dispositions de la Loi de 1955 et en écartant, à juste raison, les dispositions concernant la presse et les moyens d'expression. Le Parlement a mis en place un contrôle des actes auquel l'Autorité administrative procède dans la période de l'état d'urgence. C'est une bonne initiative qui contribue, là aussi, à donner une garantie supplémentaire pour nos libertés.

Dans le même esprit, il m'est apparu nécessaire de constitutionnaliser l'état d'urgence afin de préciser les conditions de son recours face à un péril imminent et d'en définir l'étendue face à une menace terroriste.

Mais l'état d'urgence n'a pas vocation à durer. L'exception ne peut pas devenir la règle et donc nous devons agir dans le droit commun. Aussi le gouvernement a-t-il enrichi le projet de loi réformant la procédure pénale et renforçant la lutte contre le crime organisé. C'est ce texte qui sera soumis dans les prochains jours au Parlement. Il donnera au parquet des moyens d'agir dans le cadre des enquêtes ouvertes sous leur responsabilité. Le procureur verra son rôle précisé. Le

le cadre des enquêtes ouvertes sous leur responsabilité. Le procureur verra son rôle précis, la spécialisation du juge des libertés et de la détention sera reconnue.

Ce texte permettra aussi, dans des cas précis, à l'autorité administrative, sous le contrôle du juge administratif, de contrôler des individus qui rentrent de Syrie ou d'Irak, qui ne font pas l'objet de procédures judiciaires. Il contribuera à la protection de certains sites sensibles et réprimera les trafics d'armes et le blanchiment qui alimentent le terrorisme. Car notre démocratie doit se défendre sans s'abîmer.

En outre, tout ne passe pas par la loi. C'est toujours une tentation à laquelle il ne faut pas à chaque instant céder que de demander de nouvelles mesures législatives alors même que nous pouvons utiliser des textes existants et que nous pouvons faire travailler les services, les administrations concernées, avec plus d'efficacité et plus de rigueur dans ces circonstances. D'où la nécessité d'exercer la vigilance nécessaire, de prévenir les comportements qui conduisent à la radicalisation, d'identifier les ruptures et d'accompagner les plus vulnérables. Ce sont là des exigences qui concernent tous les services publics et pas seulement les ministères régaliens. De même, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme appelle de la part des administrations et des fonctionnaires concernés une très grande fermeté, qui doit conduire à saisir les tribunaux chaque fois qu'un appel à la haine est prononcé. Il est insupportable dans notre pays que des citoyens se voient inquiétés, agressés, frappés en raison de leurs choix religieux. Il est insupportable qu'ils puissent en tirer la conclusion qu'il faudrait se cacher. La laïcité, c'est le droit pour chacun et chacune d'exercer son culte, quand il en a choisi un, dans des conditions dignes et paisibles. La laïcité, c'est aussi de pouvoir circuler librement dans les limites fixées par la loi, en toute sécurité dans l'espace public. La laïcité, c'est enfin l'obligation pour l'Etat et ses représentants de faire respecter le principe de neutralité. Les services publics doivent donc veiller à faire une bonne application des règles de la laïcité. C'est la condition de l'égalité entre les citoyens.

Face aux défis que nous rencontrons, aux épreuves que nous avons encore connues ces dernières heures, la meilleure réponse, c'est la République, ses principes, ses valeurs, ses devoirs. L'Etat doit montrer l'exemple. Quant aux collectivités locales, leur libre administration ne doit pas conduire à des excès qui priveraient une partie de nos concitoyens des droits qui sont les leurs. Et d'ailleurs, le juge administratif assure, par sa jurisprudence, le contrôle de leurs décisions. Mais si le rôle de l'Etat est de protéger les Français, il ne peut pas s'arrêter là ! L'Etat doit assurer la solidarité indispensable, aussi bien entre les citoyens qu'entre les territoires, doit soutenir l'économie et donc l'emploi, il doit permettre un accès de tous aux services essentiels, l'Education, la Santé, la Culture. Il doit préparer l'avenir, l'écologie, les grandes infrastructures, la Recherche & bref, l'Etat et vous le représentez ici doit être présent partout et pour tous. Mais pour demeurer présent, il doit changer. Changer son organisation, changer ses méthodes et changer ses procédures.

La France s'est dotée d'une nouvelle organisation territoriale. Cela a été un long processus & il a fallu plusieurs lois pour y parvenir. Mais aujourd'hui, nous avons l'émergence de 13 grandes métropoles et je n'ai pas noté que des élus s'en plaignaient, notamment ceux qui, justement, ont été élus. Nous avons clarifié les compétences des départements et je ne vois pas, là non plus, de contestation sur cette nouvelle structure, même si elle a changé de nom. Les nouvelles régions sont en place depuis le 1er janvier de cette année, 12 dans l'hexagone, la Corse, et quatre en Outre-mer. Je recevrai leurs présidents prochainement et d'ici là, le Premier ministre rencontre chacun d'entre eux.

Notre volonté, celle du gouvernement, c'est de coopérer pleinement avec les nouveaux exécutifs pour favoriser l'effort de formation, pour traduire dans les meilleurs délais les engagements des contrats de Plan et pour stimuler la transition énergétique et écologique.

Nous avons besoin de ce Pacte territorial. Puisque nous en appelons à l'unité, la première des conclusions que nous devons en tirer, c'est que les élus doivent travailler ensemble, quand ils ont été appelés à agir dans l'intérêt général, au niveau de l'Etat, au niveau des assemblées et au niveau aussi des collectivités.

Nous voyons bien comment les sentiments d'abandon ou d'isolement, ajoutés au déclin industriel

ou à la crise agricole, peuvent nourrir des votes extrêmes. C'est notre responsabilité d'y répondre. Mais cette peur du changement, qui existe, qui existe partout, ne doit pas nous conduire à renoncer à la modernisation de notre pays, aux réformes qui sont indispensables. Les travaux pour l'élaboration de la nouvelle carte intercommunale se poursuivront donc, dans les mois qui viennent, à l'initiative des préfets, en concertation étroite avec les élus, pour une mise en œuvre au 1er janvier 2017. A ce stade et selon les informations qui m'ont été transmises, les projets présentés aboutissent à une réduction de 40 % des ensembles intercommunaux, 1.200 au lieu de 2.200 et je n'y vois pas un recul de la démocratie, au contraire. Je pense même que cette organisation permettra et l'efficacité et la proximité et favorisera les projets d'investissement.

J'ai également relevé que les fusions de communes là aussi vieux processus lancé au début des années 1970 connaissent un nouvel engouement et qu'il y avait des nouvelles communes qui se créaient je demande d'ailleurs au gouvernement que l'on puisse prolonger les incitations financières qui étaient prévues pour que ce processus se poursuive. Cet effort de rationalisation sans précédent préservera les services essentiels et donnera une plus grande lisibilité à l'action publique.

Les services de l'Etat seront eux aussi simplifiés, puisque leur nombre par région, sera réduit de près de moitié. Une Charte de la déconcentration a été publiée et tous les ministères ont été invités à revoir leur organisation, repenser leurs procédures et bousculer leurs habitudes. Avec des régions plus grandes, davantage de décisions doivent se prendre à l'échelle locale et l'échelon départemental pour l'administration d'Etat doit être renforcé, et il doit y avoir davantage d'autonomie pour qu'il y ait un meilleur service public.

L'objectif, c'est de répondre aux besoins de tous ceux qui se sentent isolés, négligés, oubliés, abandonnés, à tort ou à raison et qui pensent que l'administration comme l'Etat, n'est pas faite pour elles et pour eux. Donc nous devons faire en sorte d'utiliser tout le maillage qui existe, et notamment dans le cadre de nos services publics. A cet égard, le réseau des bureaux de Poste, 17 000 points, peut être la base de nouvelles maisons de service public.

Mais la modernisation ne peut pas s'arrêter là. L'Etat doit être plus rapide. Les Français n'attendent pas davantage de lois, ils veulent des actes concrets qui puissent améliorer leur vie et ce qui est en cause, ce n'est pas la volonté de faire des réformes elle est là ! c'est la capacité de les traduire dans la réalité. A quoi sert de faire des lois si elles ne sont que peu appliquées ?

Je m'étais donc inquiété l'année dernière des retards dans la production des décrets.

Aujourd'hui, grâce à l'effort qui a été engagé et j'en remercie le Premier ministre je constate que le taux d'application des lois promulguées depuis plus de six mois, qui était de 60 % à la fin de l'année 2014, s'est élevé à 87 % à la fin 2015. C'est le meilleur résultat depuis 2008 !

Mais arrivent de nouvelles lois, qui ont été votées et qui devront être appliquées ! La loi Croissance et Activité, la Loi sur la transition écologique, les mesures pour le logement, la prise en charge du vieillissement, la loi Santé. Et donc là encore, il va falloir prendre rapidement les décrets d'application. Et parfois même des arrêtés ! Et parfois, rien du tout ! Tout simplement appliquer la loi.

L'ardente obligation de notre temps, c'est la simplification. Dans une formule forcément imagée, j'avais parlé de « choc ». J'avais été trop retenu dans mon expression. J'aurais dû dire « tempête », ou « tsunami », mais nous sommes au temps des catastrophes, mieux vaut se garder de ce type de métaphore.

Ce que j'ai voulu, à travers ce chantier, c'est qu'il puisse être mené à bien par les usagers eux-mêmes, les représentants des entreprises comme des citoyens. Et je remercie donc les personnalités qui ont porté cette volonté aux côtés du gouvernement. Le bilan est consistant, insuffisant mais consistant. Depuis mars 2013, 460 mesures de simplification ont été annoncées, 325 pour les entreprises, 133 pour les particuliers. En 2016, nous devons porter ce bilan à 600 mesures et nous ne devons donc pas relâcher la pression.

Parfois, je m'inquiète parce que la simplification peut être aussi un facteur de complexité supplémentaire. Certains dans les administrations, pour faire simple, parviennent à être

compliqués. C'est leur but. Car parfois pour être important, il faut créer de l'obstacle, de l'aspérité et à ce moment-là, implorer l'utilisateur de venir voir celui qui est responsable pour qu'il donne son autorisation.

C'est pour cela que j'ai voulu qu'il y ait aussi cette règle simple, que lorsque l'administration ne répond pas, c'est qu'elle consent. Dès que j'avais affirmé ce principe, il m'a été dit qu'il y avait des dérogations qui devaient être apportées. Les dérogations ont été nombreuses, à mes yeux, trop nombreuses. Parfois aussi pour de bonnes raisons et lorsque c'est pour la sécurité de l'Etat, je m'incline. Mais il est nécessaire que nous allions plus loin et que lorsque l'administration ne dit rien, c'est qu'elle dit oui.

Nous voulons aussi qu'il y ait une simplification dans tous les domaines, du droit, de l'immobilier, la législation sociale, l'environnement et même les impôts, puisque nous allons engager le prélèvement à la source.

Je veux également que ce mouvement se prolonge pour les collectivités locales, qui, elles aussi, souffrent d'un excès de normes et de contraintes. Le Parlement nous y aidera.

Le numérique peut également faciliter la tâche, à condition de bien l'utiliser et de le mettre à portée des citoyens. Cette année, le Journal officiel ne sera plus qu'en ligne. En 2015, il y a eu 110 millions de consultations pour accéder au Journal officiel. Je ne me rappelle pas qu'il y ait eu autant de curiosité lorsqu'il était sur papier. Ce chiffre illustre néanmoins une volonté, celle des Français de mieux connaître les textes qui conditionnent leur vie et leur activité.

De la même manière, la saisine par la voie électronique de l'administration a été généralisée depuis novembre dernier pour tous les ministères et pour tous les établissements publics. Sur 7 000 procédures, 95 % peuvent désormais être effectuées par Internet. Les collectivités locales se sont également engagées dans ce mouvement et je salue notamment l'effort de la ville de Paris, qui améliore considérablement la vie quotidienne des habitants grâce au numérique.

L'ouverture des données, c'est-à-dire la volonté de l'Etat de mettre à la disposition des utilisateurs, y compris des entreprises, ses propres informations, cette ouverture a permis de créer de nouveaux services. Par exemple, grâce à ce processus, nous avons pu développer des calculateurs d'itinéraires pour les personnes handicapées, agrégeant tous les comportements et les mettant à disposition.

L'objectif n'est donc pas simplement de dématérialiser les procédures. C'est d'établir de nouvelles relations entre les Français et leur administration. Maintenant, chacun aura un identifiant unique je parle sous le contrôle de la CNIL qui permettra les contacts auprès de toutes les administrations. C'est le projet France Connect, il est désormais testé en partenariat avec les collectivités locales qui ont accepté d'être pionnières et sa généralisation sera effective au printemps 2016.

Un site a été créé pour simuler en ligne toutes les aides auxquelles les assurés sociaux peuvent prétendre. Nous avons fait un test avec la prime d'activité, qui doit être délivrée à partir du mois de février. Il y a déjà 4,5 millions de connexions de personnes qui veulent savoir si elles rentrent dans les conditions d'obtention de cette prime. Jusqu'à présent, elles ne pouvaient pas forcément le vérifier.

Donc, l'accès aux droits est facilité par le numérique. Le numérique n'éloigne pas le citoyen de l'administration. Il décharge l'administration de tâches répétitives et lui donne les moyens de davantage personnaliser les réponses qui sont attendues d'elle. Je pense, notamment pour aller dans le sens de l'accessibilité à tous égards, aux personnes handicapées, puisque désormais un référentiel d'accessibilité a été élaboré pour tous les sites de l'administration.

La modernisation va au-delà du numérique. Elle appelle aussi, pour des raisons d'économie sans doute, d'efficacité sûrement, à de nouvelles méthodes. Réforme de la commande publique, il a fallu attendre ces derniers mois pour que l'on songe que l'Etat était le premier acheteur en France et qu'il était donc utile d'avoir une direction des achats à l'échelle de l'Etat tout entier, pour faire des économies et faire en sorte que l'on puisse également contrôler la commande.

De la même manière, je veux que le Gouvernement puisse avoir une politique immobilière, car l'Etat est aussi le premier propriétaire immobilier du pays. Donc, il doit savoir gérer ce patrimoine dans l'intérêt des contribuables, mais aussi dans l'intérêt des constructeurs, pour mettre le plus

dans l'intérêt des contribuables, mais aussi dans l'intérêt des constructeurs, pour mettre le plus de foncier public possible à la disposition des aménageurs. D'ailleurs, avec la Caisse des dépôts, il y aura une nouvelle société qui pourra organiser l'ensemble de la gestion des bâtiments publics. Michel SAPIN et Christian ECKERT présenteront en Conseil des ministres cette nouvelle ambition.

Une nouvelle méthode, c'est aussi un Etat exemplaire en matière de gestion de ses personnels. Car, l'Etat et les collectivités locales sont aussi le premier employeur de France, 5 millions d'agents publics, fonctionnaires, magistrats, militaires, contractuels.

Ces personnels sont aujourd'hui en première ligne. Sans leur dévouement, sans leur professionnalisme, je crois que notre cohésion nationale n'aurait pas été ce qu'elle a été durant ces événements. Je veux leur exprimer toute ma reconnaissance.

Après l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la négociation sur la prévention des risques psychosociaux, Marylise LEBRANCHU a mené des négociations pour un protocole qui contient de nouvelles avancées pour les agents de catégorie C et pour l'entrée dans la carrière des jeunes fonctionnaires de toutes catégories car si l'État cela vaut aussi pour les collectivités locales veut avoir des serviteurs de haut niveau, il faut aussi qu'il puisse y avoir une attractivité pour ces métiers.

Enfin la modernisation de l'État doit concerner aussi la modernisation de toutes les structures qui contribuent et de toutes les procédures qui permettent à l'État, à la Nation d'agir. Le Parlement a aussi sa responsabilité. Je salue les initiatives prises par les deux Assemblées pour rationaliser les débats, améliorer l'écriture de la loi, développer les fonctions de contrôle et je ne doute pas que cela sera poursuivi sans que les nécessaires controverses je ne les appelle pas, elles viennent toutes seules soient entravées ou que l'expression des sensibilités soit limitée.

Mais nous devons être conscients et je le dis avec gravité que mettre six mois pour voter une loi, parfois davantage, et quand c'est une proposition de loi je pense notamment à l'une d'entre elles sur la fin de vie, qu'il faille encore davantage de temps pour voir adopté un texte qui est attendu depuis longtemps, alors il ne faut pas s'étonner que la défiance de nos concitoyens à l'égard de la législation sans doute, des législateurs c'est possible, de l'État en général, s'accroisse.

Le risque est que les citoyens, faute de comprendre, s'éloignent des institutions et que la démocratie soit contestée en raison non pas de ceux qui la servent mais des lourdeurs et que les retards soient regardés comme des formes d'impuissance.

Le Gouvernement a sans doute aussi sa responsabilité les textes sont souvent trop longs mais les parlementaires que je salue ont les leurs. Le Conseil constitutionnel nous a d'ailleurs rappelé qu'il pouvait y avoir un excès du droit d'amendement quand il dénature le texte ou quand il lui fait perdre sa cohérence.

Je demande donc, je prie les présidents des deux Assemblées de réfléchir à réduire le temps législatif sans lui faire perdre sa qualité et nous connaissons les pistes possibles : renforcement du rôle des commissions, raccourcissement de la discussion générale et également meilleur usage des navettes. Je pense que c'est un sujet très important qui relève d'ailleurs pour partie du règlement intérieur des Assemblées et aussi de la Constitution. Des propositions m'avaient été d'ailleurs faites par les présidents des Assemblées.

Je pense aussi que nous devons mieux associer les citoyens à l'amélioration du travail législatif. L'exemple du débat sur le projet de loi sur la République numérique est tout à fait clair : en trois semaines, 22 000 internautes ont participé à la consultation, 8 000 contributions ont alimenté la plupart des dispositions du texte initial et cinq nouveaux articles ont même été ajoutés grâce à cette intervention des citoyens eux-mêmes. Nous devons, donc dans un souci de revivifier notre démocratie sans rien faire perdre à la légitimité de celles et ceux qui ont été élus et donc qui procèdent du suffrage universel associer encore davantage par toutes formes de procédures les citoyens.

Je veux terminer sur l'indépendance de l'autorité judiciaire. J'ai souhaité, depuis plusieurs mois que le Parlement adopte un projet de loi constitutionnelle sur le Conseil supérieur de la magistrature et aussi sur le parquet. Il s'agit de lui donner un véritable statut et c'est encore plus nécessaire alors que nous nous apprêtons à renforcer ses pouvoirs. Il me paraît essentiel que

dans les circonstances que nous traversons, cette réforme puisse aboutir. Nous ne sommes pas loin d'un compromis entre les deux Assemblées. La révision constitutionnelle offre une nouvelle opportunité pour cette réforme mais c'est le Parlement qui peut en décider.

Parallèlement, l'accès de tous à la justice doit être facilité. C'est l'ambition des deux projets de lois sur la justice du XXI^e siècle que porte la garde des Sceaux avec l'organisation des juridictions sociales qui sera simplifiée, ce qui soulagera la situation des plus vulnérables, avec l'action de groupe qui pourra être ainsi introduite et disposera d'un cadre précis et avec l'accompagnement des justiciables qui sera organisé.

La Justice est un service public, elle doit donc disposer des moyens nécessaires. Son budget a été amélioré depuis 2012 et il le sera encore davantage, j'en ai pris l'engagement devant le Parlement réuni en Congrès. En même temps que j'annonçais le renforcement des effectifs pour la police, la gendarmerie, les douanes, j'ai également voulu que la Justice puisse avoir les moyens de travailler.

D'ailleurs, la promotion qui entre à l'École Nationale de la Magistrature cette année sera la plus nombreuse de l'histoire de la Ve République avec 366 élèves magistrats. Autant de juges qui viendront renforcer nos tribunaux.

Mesdames et Messieurs,

L'administration, l'État ne sont pas différents du reste de la société. Lorsque l'administration est saisie par le doute, lorsqu'elle s'interroge sur elle-même, elle a tendance à se méfier et notamment des changements qui sont pourtant nécessaires. Alors, rappelons le message essentiel, celui de la confiance. La France a la chance de disposer de services publics de qualité, de grande qualité.

La gestion des tragédies récentes en a hélas fait la démonstration. Je pense aux attentats mais aussi à la catastrophe aérienne de la Germanwings. Il s'est trouvé que je suis allé avec la chancelière Angela MERKEL et le Premier ministre Mariano RAJOY dans les Alpes-de-Haute-Provence au moment où il fallait assurer les secours ils avaient été diligentés dans un délai rapide et surtout accueillir les familles des victimes. J'ai vu tous ces fonctionnaires qui étaient rassemblés : fonctionnaires de l'État, fonctionnaires du département, agents communaux. Tous unis, tous efficaces.

Il y a des moments où, malgré le malheur, on peut avoir une fierté intérieure. J'ai vu ce que la Chancelière avait pensé elle me l'a dit ou le Premier ministre espagnol sur la qualité, l'efficacité des services. Et je ne parle pas des bénévoles qui se sont ajoutés et ces collaborateurs occasionnels du service public, ces volontaires. Il y a là une chance pour la France, un atout considérable que vous représentez, cette administration, cette fonction publique qui est capable de donner bien au-delà de ses heures de travail.

La réforme de l'État ne doit donc pas être une mise en accusation de ceux qui le servent parce qu'ils seraient trop nombreux ou parce qu'ils seraient trop coûteux. Ce que nous devons faire, c'est leur donner les moyens d'être rapides, efficaces et de donner une réponse personnelle et simple aux sollicitations de nos concitoyens.

Mesdames et Messieurs,

Vous êtes les corps constitués, ceux qui ont la responsabilité de la République, ceux à qui l'on demande beaucoup et qui doivent être exemplaires. C'est la raison qui a justifié la création de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Elle a déjà fait preuve de son utilité et les recommandations de son président, Jean-Louis NADAL, ont largement inspiré le projet de loi sur la déontologie et les droits et obligations des fonctionnaires qui est en cours d'examen au Parlement.

Dans ce même esprit de transparence, j'avais demandé au vice-président du Conseil d'État et au premier président de la Cour des comptes un rapport sur la situation des présidents de la République au terme de leur mandat. Il m'a été remis et je le rendrai public dans les prochains jours.

Avec cette même exigence, le ministre des Finances présentera une nouvelle loi sur les activités de conseil qu'en français, on appelle lobbying. Et il est légitime que les citoyens aient le droit de

savoir comment les décisions publiques sont prises, comment elles s'élaborent, avec quels experts et selon quelles procédures.

Mesdames, Messieurs,

La transparence n'est pas faite pour suspecter, n'est pas faite pour insuffler un esprit de doute. La transparence, c'est de donner confiance et de faire respecter nos institutions, c'est de leur donner l'autorité et la légitimité nécessaires pour agir, c'est conforter le lien entre les citoyens et les élus qui les représentent, mais aussi les fonctionnaires qui les servent, c'est encore faire respecter le droit, le droit qui protège, le droit qui libère et le droit qui apaise. L'enjeu, c'est de préserver la séparation des pouvoirs qui est la condition du plein exercice de la responsabilité. L'enjeu, c'est de rassembler les Français, d'écarter les tentations de repli, de rejet, d'exclusion. L'enjeu, c'est la République. Et c'est dans cet esprit que je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année qui vient.

Nous avons eu des épreuves en 2015, et elles peuvent resurgir. Nous devons faire face à des menaces nous les connaissons mais nous devons aussi vivre et c'est vous qui faites vivre la République. Merci.